



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE



Contrat de Baie
Marin/Sainte-Anne

DOSSIER DEFINITIF DE CONTRAT DE BAIE MARIN / SAINTE-ANNE

Synthèse du Diagnostic

ENS / 85355A (version 1)

Septembre 2008



TABLE DES MATIERES

A.	LE CADRE DU CONTRAT DE BAIE	3
1.	LE CONTRAT DE BAIE PORTE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE	3
1.1.	Une démarche initiée par les villes du Marin et de Sainte-Anne	3
1.2.	Le contrat de baie, un outil dont les contours doivent être bien définis et compris	3
2.	ARTICULATION DU CONTRAT DE BAIE	4
3.	METHODOLOGIE DE L'ETAT DES LIEUX- DIAGNOSTIC	4
3.1.	Le dossier définitif de contrat de baie élaboré en trois étapes	4
3.2.	ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC : eLEMENTS DE MeTHODOLOGiE	4
B.	UN TERRITOIRE ATTRACTIF, UNE BAIE A FORT POTENTIEL TOURISTIQUE	6
1.	LE TERRITOIRE	6
1.1.	Approche géographique	6
1.2.	Approche fonctionnelle	6
1.3.	Approche institutionnelle	6
2.	LE BASSIN DE VIE	7
2.1.	Dynamique démographique	7
2.2.	Profil social des habitants	7
2.3.	Habitat	7
3.	LE BASSIN D'ACTIVITES	8
3.1.	Les activités traditionnelles	8
3.2.	Une économie de services tournée vers la mer	8
3.3.	Les loisirs dans la baie du Marin / Sainte anne	8
C.	UN PATRIMOINE D'EXCEPTION	9
1.	DES RICHESSES NATURELLES VULNERABLES	9
1.1.	le Patrimoine naturel terrestre	9
1.2.	le Patrimoine naturel marin	9
2.	UN PATRIMOINE CULTUREL A VALORISER	10

2.1.	Une histoire marquée par la culture de la canne et le commerce maritime	10
2.2.	Un patrimoine bâti riche	10
3.	UN PAYSAGE FAÇONNE PAR UN EQUILIBRE ETROIT ENTRE LES ACTIVITES HUMAINES ET L'EVOLUTION NATURELLE DES MILIEUX	10
D.	UN MILIEU QUI S'ALTERE	12
1.	LES APPORTS TERRIGENES	12
1.1.	Le constat : une hypersédimentation qui s'accélère depuis les années 1980	12
1.2.	Les principales causes de l'hyper-sédimentation	12
2.	LES APPORTS ORGANO-CHIMIQUES	12
2.1.	Les apports d'origine agricole	12
2.2.	Les apports d'origine urbaine	13
2.3.	Les apports d'origine industrielle	13
2.4.	Les apports des activités liées à la plaisance et à la pêche	13
3.	LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT	14
4.	LA GESTION DES DECHETS	14
5.	LA QUALITE DU MILIEU RECEPTEUR	16
6.	ETAT DE CONSERVATION DES ECOSYSTEMES ET DES PAYSAGES	17
6.1.	Des paysages mités par l'urbanisation	17
6.2.	Des écosystèmes soumis à une forte pression d'usages	17
E.	DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX. LES QUESTIONS IMPORTANTES DEBATTUES	18
1.	DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX	18
2.	LES ENJEUX / QUESTIONS IMPORTANTES DEBATTUS DANS LES ATELIERS	21
F.	COMMENT LA POPULATION DE LA BAIE PERCOIT-ELLE LA DEMARCHE DU CONTRAT DE BAIE ?	22

A. LE CADRE DU CONTRAT DE BAIE

1. LE CONTRAT DE BAIE PORTE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE

1.1. UNE DEMARCHE INITIEE PAR LES VILLES DU MARIN ET DE SAINTE-ANNE

La **Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique** (CAESM) a engagé un **contrat de baie sur la baie du Marin / Sainte-Anne**. Cette démarche a été initiée, en 2006, à l'échelle intercommunale, par les villes du Marin et de Sainte-Anne.

Elle reflète une volonté politique forte de maîtriser le territoire de la baie du Marin à Sainte-Anne et de protéger ce patrimoine exceptionnel contre les nombreuses pressions anthropiques. Il répond à des enjeux environnementaux majeurs que sont :

- La lutte contre l'envasement,
- La préservation de la mangrove,
- La sauvegarde des biocénoses marines,
- Le maintien et le développement d'une activité touristique de qualité.

1.2. LE CONTRAT DE BAIE, UN OUTIL DONT LES CONTOURS DOIVENT ETRE BIEN DEFINIS ET COMPRIS

Le contrat de baie fixe **contractuellement**, par un accord technique et financier, la réalisation d'un **programme d'actions** pour la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques de la baie du Marin / Sainte-Anne et de son bassin versant, dans l'objectif d'une gestion concertée.

Ce contrat définit un **périmètre fonctionnel** qui est le cadre de la concertation et des actions.

A l'issue de l'approbation définitive par le comité de bassin, le contrat de milieu est rédigé puis signé. La signature du contrat par le préfet, les partenaires financiers et les principaux maîtres d'ouvrage n'a qu'une **valeur morale**, ce qui signifie que les aides ne sont pas accordées automatiquement et les dossiers présentés dans le cadre du contrat devront suivre les modalités classiques d'instruction financière.

2. ARTICULATION DU CONTRAT DE BAIE AVEC LES DOCUMENTS D'ORIENTATION ET DE PLANIFICATION

Le contrat de baie du Marin s'articule avec les politiques, stratégies et documents d'orientation européens, nationaux et régionaux, en particulier avec :

- La directive cadre «stratégie pour le milieu marin»,
- La stratégie de Gestion Intégrée des Zones Côtières en Europe,
- La Directive Cadre sur l'Eau,
- Le SDAGE de la Martinique,
- Le Schéma Régional d'Aménagement de la Martinique (SAR) valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM).

3. METHODOLOGIE DE L'ETAT DES LIEUX-DIAGNOSTIC

L'état des lieux et le diagnostic reposent sur **la connaissance du fonctionnement de la Baie du Marin et de son bassin versant** et sur une **démarche d'écoute active auprès des acteurs locaux**.

3.1. LE DOSSIER DEFINITIF DE CONTRAT DE BAIE ELABORE EN TROIS ETAPES

L'élaboration du **dossier définitif de Contrat de baie** comprend trois étapes détaillées sur le schéma de la page suivante.

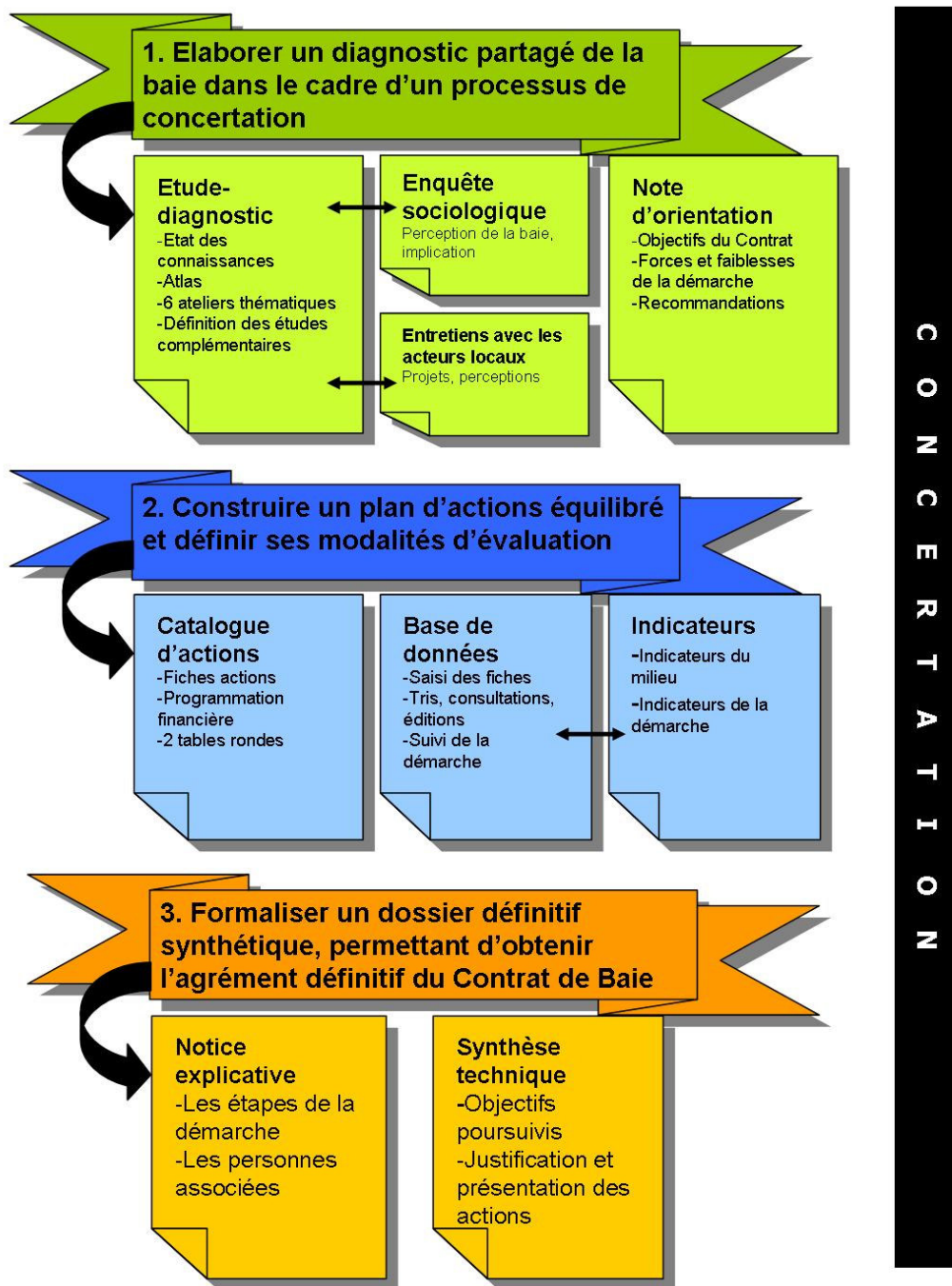
- **L'état des lieux - diagnostic,**
- **Le plan d'actions,**
- **L'écriture du dossier définitif de Contrat de Baie.**

3.2. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC : ELEMENTS DE METHODOLOGIE

Ce rapport présente la première étape consacrée à l'état des lieux et au diagnostic. Il est établi à partir :

- **d'entretiens avec les acteurs locaux** : 21 acteurs (élus, institutionnels, services de l'état et assimilés, socio-professionnels et associations),
- **d'une synthèse bibliographique (quels savoirs acquis ? quelles lacunes dans les connaissances ?)** s'appuyant sur la consultation des services techniques des communes du Marin et de Sainte-Anne, de la CAESM, du SICSM, des services de l'Etat.

- **de 6 ateliers thématiques** qui ont permis de réunir les principaux acteurs de la baie pour proposer des réponses aux questions importantes telles que les apports du bassin versant, la protection des écosystèmes, l'organisation des usages, la valorisation des paysages, l'implication de la population ainsi que l'assainissement et la gestion des déchets.
- **d'une enquête sociologique**, à la rencontre des habitants qui a mis en évidence les images, perceptions, impressions liées à la baie et à son devenir.



LA DEMARCHE D'ELABORATION DU CONTRAT DE BAIE DU MARIN / SAINTE-ANNE

B. UN TERRITOIRE ATTRACTIF, UNE BAIE A FORT POTENTIEL TOURISTIQUE

1. LE TERRITOIRE

1.1. APPROCHE GEOGRAPHIQUE

Le périmètre du Contrat de Baie suit les limites du bassin versant qui s'étend entre la pointe Dunkerque et la pointe Borgnèse sur les communes du Marin et de Sainte-Anne. Ce territoire, caractéristique du Sud de la Martinique est composé d'une **partie terrestre au relief marqué**, parcouru par douze cours d'eau et ravines, dont trois permanents. La **baie marine elle-même constitue un milieu récepteur particulièrement sensible aux apports du bassin versant** et aux phénomènes de sédimentation en raison des faibles taux de renouvellement des eaux de la baie.

1.2. APPROCHE FONCTIONNELLE

L'espace est organisé autour de pôles structurants de l'espace public qui centralisent des fonctions urbaines, économiques et touristiques. Les principaux pôles urbains sont les bourgs du Marin et de Saint Anne. L'activité économique se concentre sur la zone Artimer au niveau du bourg du Marin et le principal pôle touristique est localisé autour de la commune de Sainte-Anne

L'analyse de cette organisation de l'espace montre une **nette tendance au développement des zones périurbaines**, créant ainsi un **mitage de l'espace** qui a pour conséquences :

- la dévitalisation des bourgs,
- les besoins accrus en infrastructures (circulation, stationnement, collecte des eaux usées, etc) dans les secteurs nouvellement développés,
- la dégradation des paysages induite par l'empiétement de l'urbanisation sur les espaces naturels et le manque d'esthétique des zones commerciales,
- l'augmentation du taux de ruissellement des eaux de pluie, favorisant l'érodibilité des sols des bassins versants due à l'ouverture du paysage et le phénomène d'hypersédimentation / pollution.

1.3. APPROCHE INSTITUTIONNELLE

Un **grand nombre d'acteurs institutionnels** agissent sur le territoire de la baie du Marin / Sainte-Anne, dans les divers domaines relevant de leurs compétences : assainissement, déchets, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, aménagement de l'espace et urbanisme.

Il existe en Martinique un Schéma d'Aménagement Régional avec lequel les documents de planification locaux doivent être rendus cohérents. Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** de l'Espace Sud est programmé. Le PLU du Marin a été approuvé récemment et celui de la commune de Sainte Anne est en cours de réalisation (finalisation prévue fin 2009 – jusqu'à cela le POS reste en vigueur).

Par ailleurs, il existe sur la commune de Sainte Anne d'autres outils de planification et d'amélioration de la qualité environnementale que sont le Plan de Développement Durable et Solidaire de la commune de Sainte-Anne et la démarche Agenda 21.

2. LE BASSIN DE VIE

2.1. DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

Malgré une tendance au vieillissement, la population des communes du Marin et de Sainte-Anne connaît une **croissance soutenue** avec une tendance qui semble se maintenir. Elle s'explique notamment par la **qualité du cadre de vie** sur le territoire de la baie du Marin et le **développement des activités économiques**. Cette forte progression démographique génère **d'importants enjeux d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement** primordiaux pour l'avenir des communes.

2.2. PROFIL SOCIAL DES HABITANTS

Le **tertiaire est de loin le secteur d'activités prédominant** sur le territoire de l'Espace Sud et représente environ 80 % de la population active. Les autres secteurs, agriculture, industrie et construction, n'emploient pas plus de 10 % de la population active. Sur les deux communes du Contrat de Baie, **les taux de chômage** restent forts et supérieurs à la moyenne martiniquaise alors que l'écart de revenus s'accroît entre imposés et non imposés.

2.3. HABITAT

Les **caractéristiques du territoire, insulaire et exigü, l'occupation des sols, les possibilités foncières et l'urbanisation restent des questions centrales** sur le territoire de l'Espace Sud. La demande en logements reste forte notamment en logements sociaux. A ces tendances, s'ajoute une saturation des réseaux routiers impactant fortement l'environnement et le cadre de vie, du fait des déplacements pendulaires domicile –travail (au Marin, plus de la moitié des actifs résidents travaillent dans une autre commune).

3. LE BASSIN D'ACTIVITES

3.1. LES ACTIVITES TRADITIONNELLES

L'**agriculture** occupe encore une place importante dans l'Espace Sud et décroît moins vite que dans l'ensemble de la Martinique. Elle est encore très développée sur la commune de Sainte-Anne. Les superficies agricoles sont constituées principalement sur l'aire du contrat de baie par des surfaces fourragères et dédiées au maraîchage.

La **pêche traditionnelle** est une activité dynamique mais reste assez peu structurée. Ses faiblesses résident dans l'absence de réelle valorisation des produits de la mer et le manque de mutualisation des moyens de production et des équipements.

La pollution et l'hyperfréquentation de la baie du Marin / Sainte-Anne demeurent des facteurs limitant l'installation de nouveaux producteurs aquacoles, malgré les potentialités de la baie.

3.2. UNE ECONOMIE DE SERVICES TOURNEE VERS LA MER

L'Espace Sud est le principal pôle touristique de la Martinique. Au niveau des hébergements, la capacité d'accueil des communes du Marin et de Sainte-Anne totalise 17 % de la capacité globale de l'île.

L'offre touristique est diversifiée alors que le potentiel touristique est encore insuffisamment valorisé. La Baie du Marin / Sainte-Anne a profité de la forte demande dans le secteur du nautisme au point de constituer aujourd'hui le **centre de plaisance professionnelle de la Martinique**. Le Marin représenterait ainsi environ 10 % du poids économique de la plaisance aux Antilles. Si les activités liées au nautisme donnent une forte valeur socio-économique à la Baie du Marin / Sainte-Anne, elles sont également **à l'origine d'une dégradation notable du milieu**. En effet, les infrastructures et services offerts dans la Baie ne répondent pas actuellement aux critères environnementaux exigés dans ce domaine.

3.3. LES LOISIRS DANS LA BAIE DU MARIN / SAINTE ANNE

En dehors de la navigation de plaisance proprement dite, la Baie du Marin / Sainte-Anne est le siège de **multiples activités de loisirs dont profitent la population locale et les touristes de passage** : fréquentation des plages et bivouac (notamment lors des périodes de Pâques et de la Pentecôte), baignade, plongée sous-marine, voile, découverte des fonds marins.

C. UN PATRIMOINE D'EXCEPTION

1. DES RICHESSES NATURELLES VULNERABLES

1.1. LE PATRIMOINE NATUREL TERRESTRE

A l'image de la Martinique et des Antilles le territoire du contrat de baie du Marin / Sainte-Anne présente une **richesse et une forte diversité écologique** reconnue et protégée. La preuve en est :

- La présence de **8 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique** (ZNIEFF) : Morne Malgré tout, Morne Marguerite - Morne Manioc, Morne Caritan - Morne Joli cœur, Morne Aca, Morne Belfond, Rocher Zombi, Baie des Anglais et Morne Sulpice.
- La **gestion par l'ONF de la forêt domaniale du littoral** : dont près de 80 ha sur le secteur du Marin / Sainte-Anne : le Morne Acca, la forêt du centre, le littoral de l'Anse Caritan, l'Îlet Duquesney jusqu'à la Pointe Borgnesse,
- **L'existence de projets de valorisation du patrimoine naturel terrestre** : la nouvelle charte du Parc Naturel Régional de la Martinique et le projet de gestion et d'aménagement de la Pointe Borgnesse, Pointe Petite Poterie, Anse Figuier

1.2. LE PATRIMOINE NATUREL MARIN

On retrouve dans la baie du Marin, les trois grands écosystèmes marins du littoral martiniquais :

- la **mangrove** ou forêt de palétuviers, se développe sur les petits fonds vaseux des embouchures des rivières et des baies abritées,
- les **herbiers**, véritables prairies sous-marines, à la base de l'alimentation des poissons et de certaines espèces de tortues marines. Ils permettent la reproduction de nombreuses espèces et abritent les juvéniles,
- les **réefs coralliens** qui constituent l'essentiel des zones de pêche et de plongée touristique.

Soumis à un flux croissant de rejets polluants en provenance des bassins versants, ces écosystèmes subissent des dégradations très importantes. Mais la menace principale vient d'une augmentation récente et importante des éléments solides en suspension apportés par les rivières, qui viennent littéralement étouffer les fonds coralliens. Cette augmentation est liée aux pratiques agricoles et au développement urbain.

Dans une logique de protection et de restauration des milieux, il existe un projet porté par le Conseil Régional de réserve marine entre la Pointe Pimantée et la Pointe

Borgnesse ainsi qu'un projet de sentier sous-marin porté par le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres.

2. UN PATRIMOINE CULTUREL A VALORISER

2.1. UNE HISTOIRE MARQUEE PAR LA CULTURE DE LA CANNE ET LE COMMERCE MARITIME

Dès la fin du XIX^{ème} siècle, le **Marin est une commune à vocation portuaire** en raison des caractéristiques de la baie qui en font un abri nautique idéal et de la présence de la sucrerie du Marin dont l'acheminement de la production vers la ville de Saint-Pierre nécessitait des liaisons maritimes importantes.

A la fermeture de l'usine (en 1969) après environ un siècle d'activité, c'est un pilier important de l'économie de la baie qui disparaît. La nécessité de créer un **nouveau pôle économique** a engendré la création du port de plaisance, activité également tournée vers la mer et qui s'est imposé aujourd'hui comme l'une des principales infrastructures des Petites Antilles.

2.2. UN PATRIMOINE BÂTI RICHE

Le **patrimoine bâti de la Baie** fait partie des témoins physiques **de l'histoire et des traditions de la culture martiniquaise**. A ce titre, il représente la mémoire physique des actions des générations antérieures, dont des enseignements peuvent être tirés.

On recense pas moins de quatre monuments historiques sur le territoire du contrat de baie : deux églises et deux habitations, ainsi que quatorze autres sites d'intérêts patrimoniaux et culturels inventoriés : sites industriels (sucreries et distilleries, fours à chaux et poteries), habitations et fortifications (batteries d'armement).

3. UN PAYSAGE FAÇONNE PAR UN EQUILIBRE ETROIT ENTRE LES ACTIVITES HUMAINES ET L'EVOLUTION NATURELLE DES MILIEUX

La **richesse des paysages de la Baie** est due à plusieurs facteurs :

- Les reliefs situés en front de mer sont les principaux garants de la qualité paysagère de la Baie et offrent de magnifiques points de vue, notamment depuis le Morne Acca, le Morne Gommier et le Piton Crève-cœur.
- La diversité morphologique du littoral ponctuée par des zones de mangroves, îlets, plages pointes et baies offre aux visiteurs un paysage de grande richesse.

- L'alternance des différences de structures, d'architecture et de couleur entre les différents éléments du paysage : couverture végétale des reliefs, compositions floristiques spécifiques, diverses couleurs de l'eau offertes par les hauts fonds et les grands fonds de la baie.

Le patrimoine paysager et culturel de la Baie Marin / Sainte-Anne nécessite de par sa diversité et sa richesse, une **mise en valeur qui est actuellement, à peine amorcée par l'émergence de projets sur les espaces naturels**. L'accueil du public, l'interprétation des paysages et du patrimoine sont les pierres angulaires du dispositif de mise en valeur à poursuivre.

D. UN MILIEU QUI S'ALTERE

1. LES APPORTS TERRIGENES

1.1. LE CONSTAT : UNE HYPERSEDIMENTATION QUI S'ACCELERE DEPUIS LES ANNEES 1980

La Baie du Marin / Sainte-Anne présente les caractéristiques d'une **baie confinée**. Sur le plan topographique, elle est circonscrite par des versants pentus (15 % environ) et ne communique avec l'extérieur que par une passe d'un kilomètre de large. De plus, les courants sont faibles (de l'ordre du cm/s) et la bathymétrie présente une variabilité modérée et des fonds relativement hauts. Ces caractéristiques favorisent **l'accumulation des particules terrigènes**.

1.2. LES PRINCIPALES CAUSES DE L'HYPERSEDIMENTATION

Les principaux apports terrigènes dans la baie proviennent essentiellement de **l'érosion des surfaces agricoles lors d'évènements pluvieux intenses**. Ils sont la cause de **l'avancée ou progradation du littoral** – 12 m en moyenne sur le Cul-de-Sac du Marin -, et de **l'envasement de la baie** - jusqu'à 1 cm/an au large de l'embouchure de la Ravine Trou-Manuel -. Ce phénomène est dû aux modifications anthropiques de l'occupation des sols du bassin versant entraînées par une pression démographique croissante.

2. LES APPORTS ORGANO-CHIMIQUES

2.1. LES APPORTS D'ORIGINE AGRICOLE

L'agriculture représente une part importante des apports :

- en matières organiques au milieu par l'épandage d'amendements organiques afin de fertiliser les sols destinés au maraîchage, ou les effluents d'élevage,
- de molécules chimiques utilisées dans les herbicides, nématicides, insecticides et fongicides.

2.2. LES APPORTS D'ORIGINE URBAINE

Les apports d'origine urbaine proviennent :

- des **eaux de lessivage des zones urbaines et artisanales et des voiries**, contenant des hydrocarbures, des micropolluants divers (éléments traces métalliques, etc.), voire des huiles de vidanges.
- de **l'utilisation de produits phytosanitaires** (herbicides) pour le traitement des espaces verts et d'**insecticides** (démoustication), ces sources ne représentant pas une source importante de pollution.

Toutes ces eaux empruntent les ravines, ne subissent aucun traitement et apportent leurs flux de polluants dans la baie.

2.3. LES APPORTS D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Le contrat de baie prévoit parmi ses actions, la **mise en conformité du chantier naval Carénantilles** avec l'imperméabilisation de la zone destinée aux travaux de carénage, la récupération et le traitement des eaux résiduelles avant rejet.

La principale industrie localisée sur le bassin versant est l'usine de peinture Azurel, située à l'Ouest du bourg du Marin. Des traces de plomb, dues à la production de peintures à l'huile, ont été observées dans les rejets en milieu naturel jusqu'en 2000. Aujourd'hui les eaux sont traitées et les rejets dans le milieu extérieur sont quasiment nuls.

2.4. LES APPORTS DES ACTIVITES LIEES A LA PLAISANCE ET A LA PECHE

Si les activités maritimes donnent une forte valeur socio-économique à la Baie Marin / Sainte-Anne, elles sont également à l'origine d'une dégradation notable du milieu.

La plaisance et la pêche induisent des activités de maintenance (carénage, réparation des coques et des moteurs, peintures) et d'avitaillement en carburant. Les infrastructures et services offerts dans la Baie ne répondent pas actuellement aux critères environnementaux exigés dans ce domaine : absence de récupération des eaux de carénage, absence de collecte des eaux usées des bateaux, etc. L'activité doit donc être réorganisée et faire l'objet d'efforts d'investissements pour une maîtrise des rejets et déchets

Par ailleurs, le mouillage des navires au port ou sur corps morts est en soi une source de pollution du fait des polluants chimiques issus des peintures antisalissures qui contaminent le milieu par simple lixiviation.

3. LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement des eaux usées est géré depuis 2005 par le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM). Deux systèmes assurent **l'assainissement des eaux usées domestiques** sur le bassin versant : l'assainissement autonome et l'assainissement collectif.

L'assainissement autonome non collectif représente environ 50 % du mode d'assainissement. Il serait en non-conformité dans 99 % des cas.

En ce qui **concerne l'assainissement collectif**, les effluents sont principalement traités par les stations d'épuration du Bourg du marin, de Duprey et de Sainte Anne (site de Belfond)

Une **réflexion globale sur l'assainissement de l'extrême Sud de la Martinique regroupant les communes du Marin et de Sainte-Anne est menée par le S.I.C.S.M.** La **nouvelle station d'épuration** sera livrée fin 2008 avec une capacité de traitement de 12 500 EH. Une extension est envisagée à l'horizon 2025 afin de pouvoir accroître sa capacité de traitement à 25 000 EH.

L'extension du réseau de collecte des eaux usées est prévue à trois horizons. Les arrêts de l'exploitation à court terme de la station d'épuration du Bourg et à moyen terme de la station de Duprey, supprimeront les pollutions domestiques au droit des sites actuels et diminuera les risques de contamination des plages. A plus long terme, l'abandon de la station d'épuration de Sainte-Anne – les effluents étant raccordés sur la station d'épuration du Marin -contribuera à diminuer les risques de contamination de la plage de la Pointe du Marin.

Pour **l'assainissement des eaux usées industrielles**, le SICSM et la SME font un inventaire des industriels et de leurs raccordements pour vérifier et imposer les normes de rejets et mettre en place au besoin les conventions de raccordement qui devraient exister.

L'assainissement pluvial relève de la compétence communale et aucune action n'est engagée à ce jour.

4. LA GESTION DES DECHETS

Les volumes **d'ordures ménagères** produites sur le périmètre du contrat de baie connaissent des variations importantes avec la saison touristique et notamment sur le quartier du port de plaisance du Marin.

Outre ces ordures ménagères, il faut également gérer sur le territoire, **différents déchets industriels et portuaires, les boues d'épuration, les véhicules hors d'usage, les déchets d'activités de soin à risque infectieux ainsi que les macrodéchets et épaves échoués sur le littoral**

La gestion des déchets dans le périmètre du Contrat de Baie relève plusieurs faiblesses :

- La **capacité de collecte des ordures ménagères est actuellement atteinte** dans le quartier du port du Marin, en saison estivale.
- **Il n’y a pas de déchèterie au Marin et à Sainte Anne** (une déchèterie mobile au Marin répond partiellement aux besoins.
- Un **système de tri sélectif des déchets industriels du chantier de carénage Carénantilles** vient d’être initié mais il demande d’être opérationnel par l’adhésion des artisans utilisant ce chantier.
- Le **plan de réception des déchets portuaires du port de plaisance du Marin** est réalisé, mais en attente de validation par la commune du Marin.
- Le **plan de réception des déchets de cargaison du port de pêche du Marin** est finalisé mais il n’est pas mis en application.
- Le littoral de la baie du Marin reste affecté par des **dépôts sauvages**, notamment à proximité des mangroves, l’accumulation des déchets apportés par les courants et des **épaves abandonnées**.

5. LA QUALITE DU MILIEU RECEPTEUR

Au regard de la directive cadre sur l'eau qui pour objectif de retrouver le « **bon état écologique** » des eaux de surface, le bassin versant de la baie du Marin et des salines, de l'anse Trabaud à la pointe Figuier, est classé en « Doute ». **La baie du Marin est classée en « Risque de Non atteinte du Bon Etat Ecologique » et la baie de Sainte-Anne en « Doute »**. La masse d'eau souterraine Sud-atlantique est classée en « Doute ».

La qualité bactériologique des eaux de la baie reste moyenne. Les plages sensibles aux pollutions sont situées en zones urbaines ou périurbaines et sont généralement aux abords de cours d'eau qui constituent les exutoires naturels des eaux usées domestiques plus ou moins correctement épurées, et des eaux pluviales.

Les eaux côtières de la baie Marin / Sainte-Anne présentent des **teneurs trop importantes en nutriments, ce qui entraîne un risque d'eutrophisation**. L'aluminium, le cuivre et le cadmium se trouvent également en concentrations élevées, et proviendraient de l'agriculture, des activités liées à la pêche et la plaisance, et/ou de l'assainissement des eaux usées.

Les **sédiments sont contaminés par les hydrocarbures et les éléments trace métalliques** en fond de baie, ce qui se traduit par une forte toxicité sur les organismes aquatiques.

Par ailleurs, les **accumulations en polluants dans la matière vivante** traduisent les impacts biotiques des contaminations des eaux et des sédiments. Ainsi, on retrouve dans les organismes aquatiques, des métaux, des pesticides, et des hydrocarbures, et ce en quantités plus importantes que la moyenne martiniquaise.

Les eaux souterraines, au point de mesure de Grand Fond, présentent une bonne qualité globale.

On notera cependant que pour déterminer avec précision la qualité du milieu, nous sommes face à un **manque de données permettant de suivre les évolutions de la qualité du milieu**. Ces lacunes en termes de mesures concernent la caractérisation des eaux souterraines (un seul point de mesure), des cours d'eau (absence totale de données), de la qualité physico-chimique des eaux côtières (un seul point) et de la matière vivante (un seul point).

6. ETAT DE CONSERVATION DES ECOSYSTEMES ET DES PAYSAGES

6.1. DES PAYSAGES MITES PAR L'URBANISATION

Les milieux naturels du bassin versant de la baie du Marin / Sainte- Anne subissent l'impact des activités humaines. Ainsi, l'urbanisation du bassin versant conduit à un **mitage de l'espace**, à la **perte du couvert forestier** et de valeur écologique ainsi qu'une **pollution indirecte** de la baie liée aux phénomènes d'hypermédimentation et de pollution des sols et des eaux.

6.2. DES ECOSYSTEMES SOUMIS A UNE FORTE PRESSION D'USAGES

Tous les écosystèmes naturels – forêt littorale, mangroves, herbiers à phanérogames et récifs coralliens – subissent des pressions fortes réduisant irréversiblement leurs surfaces et altérant leurs fonctions essentielles.

Les pressions sur le **domaine forestier** sont la conséquence :

- du **mitage par l'urbanisation**, de nombreuses habitations se construisant en zones protégées. Elles sont à l'origine d'un impact paysager et de pollutions des sols et des eaux (assainissement autonome insuffisamment performant, dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, etc.),
- de la **fréquentation** qui a tendance à augmenter sur les sites littoraux avec des risques accrus d'incendie, d'abandon de déchets.

Les **mangroves**, les **herbiers** et les **récifs** sont les trois principaux écosystèmes marins de la Martinique. Leur association est nécessaire à l'équilibre écologique fragile et au maintien de la biodiversité. Les récifs coralliens, herbiers de phanérogames et mangroves, sont menacés par de nombreux facteurs de dégradation, dont la plupart ont une origine terrestre. Deux facteurs de dégradation, communs aux trois écosystèmes se dégagent :

- **l'hyper sédimentation** qui agit de trois manières principales : en étouffant les organismes, en réduisant les processus de photosynthèse et en favorisant la fixation des polluants et des bactéries.
- **l'enrichissement en nutriments** (eutrophisation) des eaux littorales qui provoque le développement de macroalgues (sargasses et algues vertes) principaux compétiteurs des coraux pour l'espace et la lumière.

Il est plus difficile d'estimer l'**impact des autres polluants** : matières organiques, détergents, pesticides, éléments traces, hydrocarbures, etc.

L'impact des dégradations mécaniques (aménagement et construction en zone littorale) comme celui de **l'exploitation du milieu** (pêche, tourisme) est également difficile à évaluer en l'absence d'études spécifiques sur les secteurs concernés. **La pression des usages sur le littoral semble être croissante, notamment dans les domaines des loisirs marins : plaisance, plongée, pêche.**

E. DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX. LES QUESTIONS IMPORTANTES DEBATTUES

1. DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX

Afin de définir les **enjeux environnementaux importants**, une série d'entretien avec un panel d'acteurs locaux concernés par le projet de contrat de baie du Marin Sainte-Anne a été mené en février 2008.

21 acteurs répartis en trois « collèges » (collectivités ; services de l'Etat ; socio-professionnels) ont exprimé leur perception de la baie du Marin, mais aussi leurs attentes par rapport au projet de contrat de baie.

Ces entretiens ont servi :

- à **cadre le diagnostic de la baie** en dégagant les principales questions à débattre,
- à **anticiper les grands enjeux** qu'aura à traiter le Contrat de baie,
- et à **préparer les ateliers de travail et à proposer des pistes d'actions**.

1.1. LES PRESSIONS SUR LA BAIE : L'INFLUENCE DU BASSIN VERSANT, MAIS AUSSI DES ACTIVITES QUI S'EXERCENT DANS LA BAIE

L'hyper-sédimentation

Tous les acteurs interrogés reconnaissent l'importance des apports sédimentaires dans la baie en provenance du bassin versant. Ils constatent une accélération de ces apports dans le temps qui leur fait parler d'hyper-sédimentation (*Conseil Régional, Conseil général, Office de l'eau, DIREN, ville du Marin*). Les causes avancées englobent les pratiques culturelles dont le maraichage (DIREN), mais aussi l'imperméabilisation progressive du bassin versant par l'extension de l'urbanisation (DIREN, mission Paysage).

Les acteurs ont une vue assez précise des conséquences de l'hyper-sédimentation sur le milieu récepteur que constitue la baie : progradation du littoral, incapacité des mangroves à réguler la sédimentation trop forte, mortalité des peuplements de coraux jusqu'à 30 %, régression des herbiers (*OMMM, Club Nautique du Marin, Paradis Plongée*).

**Les rejets dans
la baie**

L'hypersédimentation n'est pas la seule cause de dégradation des écosystèmes naturels. Les acteurs avancent également les pressions liées aux apports polluants provenant du bassin versant (agriculture, urbanisation, industrie) mais aussi à ceux des activités nautiques qui constituent la principale activité dans la baie.

Les flux de pollutions diffuses contribuant à la dégradation de la qualité du milieu de la baie sont bien identifiés. Les acteurs soulignent l'impact de la pollution chimique (industrie et activités nautiques) (*DIREN, Conseil général, Ville du Marin*). Les périodes de pluie lessivant le bassin versant sont signalées comme un facteur de dégradation du milieu (*SAEPP*). Les acteurs connaissent bien les conséquences sur le milieu en citant les sédiments contaminés par les métaux lourds dans le Cul-de-Sac Marin.

Parallèlement même si les acteurs reconnaissent les efforts faits et à poursuivre en assainissement collectif (nouvelle station d'épuration du Marin, extension des réseaux), ils pointent du doigt les insuffisances de l'assainissement autonome (*DDASS, Office de l'Eau, DIREN*). L'accent est également mis sur la pollution par les eaux pluviales (lessivage des ravines et du réseau viaire).

Enfin aux apports du bassin versant, s'ajoutent les pollutions directes par les activités nautiques et notamment le chantier de réparation navale qui ne traite pas ses eaux résiduelles.

**L'urbanisation
et la
fréquentation de
la baie**

Le développement de l'urbanisation sur les bassins versants est considéré comme une pression forte entraînant une surconsommation de l'espace rural, alors que les bourgs sont plutôt désertés. Le terme « d'urbanisation galopante » est même utilisé (*DIREN, mission paysage*). Les conséquences en sont analysées par les acteurs : mitage des paysages (*DIREN*), diminution de la couverture forestière, apports diffus (assainissement autonome mal contrôlé, écoulements pluviaux, déchets).

Corrélativement les acteurs notent que la pression humaine s'applique de plus en plus fortement sur la baie elle-même du fait de la fréquentation du littoral, des plages et du plan d'eau lui-même. Les acteurs relèvent les impacts induits de cette fréquentation : dégradation des herbiers et des coraux du fait de mouillages répétés des navires de plaisance (*OMMM, Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins, Paradis Plongée*) ; pollution des eaux par les rejets sauvages à bord de ces mêmes navires (*SAEPP*) ; risques d'incendies et déchets dans les forêts littorales et les mangroves (*ONF*) ; braconnage de la ressource halieutique (*Paradis Plongée*).

1.2. ORGANISER LES USAGES, PARTAGER L'ESPACE

Le potentiel touristique de la baie du Marin Sainte-Anne est mis en avant par les acteurs, en particulier le pôle économique de plaisance (*Délégation régionale au tourisme, SAEPP, Ville du Marin*). Le développement de la grande plaisance est envisagé (*Ville du Marin*). En revanche les acteurs soulignent les limites d'utilisation actuelle de la Baie par l'ensemble des activités, soit du fait des impacts non encore maîtrisés sur le milieu, soit du fait de la compatibilité ou de conflits avérés avec d'autres usages.

Selon les acteurs, ces limites sont démontrées dans plusieurs domaines et sur plusieurs espaces :

- la sécurité de la navigation face à la pointe du Marin,
- les mouillages non organisés dans la baie, certains devenant des mouillages sédentaires,
- la dégradation des paysages littoraux par les forêts de mâts (*DRAM, club nautique du Marin*),
- la maîtrise incomplète des rejets / déchets des navires de plaisance et du chantier de réparation navale (*ville du Marin, Carénantilles*)
- les conflits d'usage entre pêcheurs et plaisanciers, les mouillages forains occupant beaucoup trop d'espace (*Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins*).

Sur la base de l'état des lieux-diagnostic ont été identifiées **les enjeux et questions importantes** correspondant aux problèmes à résoudre ou aux conditions à réunir pour atteindre les objectifs environnementaux du Contrat de Baie. Ces six enjeux ou questions importantes serviront de support pour l'élaboration du plan d'actions du Contrat de Baie.

1. Comment mieux maîtriser les apports du bassin versant ?
2. Quels modes de gestion et de restauration des écosystèmes vulnérables ?
3. Comment organiser les usages de loisirs et valoriser les activités traditionnelles ?
4. Comment aménager les espaces publics littoraux et valoriser les paysages ?
5. Comment impliquer la population dans le processus de gestion environnementale de la baie ?
6. Comment améliorer l'assainissement du bassin versant : état des lieux et projets ?

Nota : Ces enjeux et questions importantes ne sont pas hiérarchisés.

2. LES ATELIERS : LIEUX DE DEBAT DES QUESTIONS IMPORTANTES

Six ateliers-débats correspondent à chacune des questions importantes identifiées dans le diagnostic ont permis d'apporter des réponses et de formuler des **pistes d'orientation et d'actions**

Les comptes-rendus exhaustifs de ces ateliers sont disponibles sur le site internet de la CAESM¹.

¹ <http://www.espacesud.fr/contratdebaie/compte%20rendu%20Ateliers/>

F. COMMENT LA POPULATION DE LA BAIE PERÇOIT-ELLE LA DEMARCHE DU CONTRAT DE BAIE ?

L'acceptation des actions est un gage de réussite du Contrat de Baie et nécessite une bonne connaissance du tissu social local. Une **enquête sociologique** a été réalisée dans le but de mettre à jour les images, perceptions, impressions liées à la baie et à son devenir. Il s'agit, en quelque sorte, de faire apparaître la couleur émotionnelle liée à la baie et son environnement, dans un contexte local à vocation touristique.

Cette enquête, réalisée sur le terrain auprès de 400 individus résidents sur les communes du Marin et de Sainte-Anne, a été effectuée à l'aide d'un questionnaire qui comprend une vingtaine de questions relatives à la perception des milieux et des paysages, des activités et usages, des actions réalisées en matière de gestion (milieux, déchets, eaux).

Les résultats de cette enquête permettent de visualiser le **degré d'implication des habitants, de connaître les freins à l'appropriation de l'identité de la baie et de les sensibiliser à la valeur et la répercussion de leurs comportements.**

Parmi les résultats de cette étude, les points suivants sont apparus :

- Les populations interrogées estiment la zone de pollution du plan d'eau à la limite de la marina et du port de plaisance. Elles n'ont pas conscience de l'étendue de la baie et de son état critique.
- Les gestes écologiques médiatisés sont souvent évoqués, ce qui ne signifie pas que les personnes y associent systématiquement leurs conséquences néfastes sur les la qualité générale des eaux littorales et celle de la baie en particulier.
- L'accusation des plaisanciers et commerçants comme principaux pollueurs montre que les personnes interrogées identifient ces activités comme dangereuses pour la santé de l'environnement marin. Toutefois, il conviendra de veiller à ce que la focalisation de la responsabilité sur certaines catégories professionnelles ne conduise les populations à se dédouaner en se déresponsabilisant.
- Au terme de cette enquête, les représentations des populations de Marin et de Sainte-Anne par rapport à la baie se sont clairement exprimées. Si l'implication à des actions écologiques est très faible, la question paraît intéresser les interviewés qui se disent concernés par ces problématiques. Le sentiment de désappropriation de la baie (particulièrement côté marina) n'occulte pas l'intérêt des habitants pour son état et son développement.
- Le contrat de baie gagnerait par ailleurs à prendre en compte toute l'affectivité (indignation, malaise...) qui traverse le discours des populations sur leur baie. Il est important de bâtir ce projet en tenant compte des représentations et des habitus culturels dans un esprit de dialogue, d'empathie et de co-construction compte tenu de l'importante préoccupation de la question. Les populations ont montré un besoin d'expression de leur dire sur leur environnement. Cette enquête a constitué un lieu de libération de leur perception et de leur vécu de l'objet « baie ». Au-delà du recueil et du traitement des données, ce questionnaire n'a pas manqué de sensibiliser et d'éveiller l'intérêt des interviewés à des questions souvent laissées aux spécialistes.